

**Le certificat médical est obligatoire pour une première adhésion.**  
**Pour un renouvellement d'adhésion, ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir ou pas un certificat médical à l'ALCEP BADMINTON - AS DU VOLANT**  
**REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON**

**Durant les 12 derniers mois**

OUI      NON

Un membre de votre famille es-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?

    

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?

    

Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?

    

Avez-vous eu une perte de connaissance ?

    

Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?

    

Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée ?  
(hors contraception et désensibilisation aux allergies)

    

**A CE JOUR**

Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, ...) survenu dans les 12 derniers mois ?

    

Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?

    

Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

    

**ATTENTION :**

**Les réponses formulées dans ce document relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent.**

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions : **pas de certificat médical à fournir.**

Vous devez simplement attester, dans votre fiche d'inscription, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de votre adhésion à notre section sportive de BADMINTON.

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions : **vous devez fournir un certificat médical d'aptitude.**

Consultez votre médecin et présentez lui ce questionnaire renseigné.

**ENGAGEMENT POUR LE CERTIFICAT MEDICAL**

Le badminton est un sport qui peut solliciter intensément les systèmes cardiovasculaires et respiratoires. Cette activité physique particulière doit donc inciter le médecin à la prudence pour la délivrance du certificat d'aptitude. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense existe chez les seniors et aussi chez les plus jeunes.

Le certificat médical d'aptitude doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'Etat, inscrit à l'Ordre des médecins.

Le **consensus médical** insiste sur la nécessité :

- D'un interrogatoire soigneux sur les antécédents personnels et familiaux, à la recherche de facteurs de risques : symptômes cardiaques, palpitations, essoufflement anormal, fatigue intense après un effort, anomalies du bilan lipidique, hypertension artérielle, diabète, obésité, atteinte de la fonction rénale, élévation de la CRP, antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire,
- D'un examen clinique attentif,
- D'un électrocardiogramme de repos de dépistage à partir de l'âge de 12 ans.

Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc..., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque et après en avoir apprécié l'importance.

En remplissant sa fiche d'adhésion, **l'adhérent déclare avoir pris connaissance et compris les informations concernant sa santé et la pratique du badminton. Il ne saurait ainsi se retourner contre le club ALCEP BADMINTON – AS DU VOLANT pour ces motifs.**